

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	06.02.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État	Lié à :(obligatoire) ad 18.009
----------------------------	-----------------------------------

Titre : Amendements au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de 232'000'000 francs permettant l'assainissement du bilan de l'Hôpital neuchâtelois

Contenu :

Articles 1, 2 et 3

Article°premier°°°¹Un crédit d'engagement de 232'000'000 francs est accordé au Conseil d'État pour permettre l'assainissement du bilan du Réseau hospitalier neuchâtelois (ci-après : RHNe).

²Ce crédit est destiné à permettre la recapitalisation du RHNe par l'octroi d'un capital de dotation à hauteur de 200'000'000 francs et par l'octroi d'une aide à fonds perdus de 32'000'000 francs.

Art.°2°°°En contrepartie, le RHNe cède gratuitement à l'État les bâtiments de Couvet, de la Béroche et de Sophie-Mairet, à La Chaux-de-Fonds.

Art.°3°°°¹L'opération de recapitalisation selon article premier, d'un montant de 200'000'000 francs est inscrite à charge du compte des investissements de l'exercice 2019 et est exclue des mécanismes de frein à l'endettement.

²Comme le budget 2019 du compte des investissements ne prévoit pas les dépenses annuelles relatives à ce crédit d'engagement, un dépassement de crédit du compte des investissements de 200'000'000 francs est accordé au service de la santé publique pour l'exercice 2019.

³L'opération de subventionnement selon article premier d'un montant de 32'000'000 francs est inscrite à charge du compte de résultats de l'exercice 2019.

Motivation (facultatif) :

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :